

GRUPE D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE CENTRALE



LA COMMISSION TECHNIQUE

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Ndjamena, du 15 au 18 Avril 2013

La deuxième réunion de la Commission Technique (CT) du GABAC s'est tenue à Ndjamena au Tchad les 15, 17 et 18 Avril 2013.

Etaient présents :

- ✓ Les évaluateurs du GABAC ;
- ✓ Les experts des six (6) Etats membres du GABAC ;
- ✓ Les observateurs (Banque Mondiale, Banque de France, le GAFI et la Direction Exécutive Contre le Terrorisme) ;
- ✓ Les représentants de la BEAC

La liste nominative des participants est jointe en annexe.

L'ordre du jour de la première journée portait sur les points suivants :

- Désignation des membres du bureau de la Commission Technique ;
- Présentation des progrès réalisés par le Cameroun depuis la dernière réunion de la Commission Technique tenue à Libreville et initiation de la rédaction du plan d'action ;
- Présentation des progrès réalisés par la RCA depuis la dernière réunion de la Commission Technique tenue à Libreville et initiation de la rédaction du plan d'action ;
- Exposé sur la stratégie de lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme et le trafic d'armes légères en Afrique Centrale (présentée par J.P MORANGE) ;

I. DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION TECHNIQUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les travaux de la Commission Technique ont débuté par la désignation des membres du bureau composé comme suit :

- La présidence : GABAC, représenté par :
 - **Désiré Geoffroy MBOCK**, Secrétaire Permanent du GABAC ; assisté de :
 - **Charles D. EDANDE MFEGUE**, Directeur des Etudes du GABAC ;
 - **Saturnin BITSY**, Responsable du Département Juridique du GABAC ;
- Rapporteur, République centrafricaine représentée par **Eric-Freddy BENINGA** ;

Secrétariat et appui logistique, Tchad, représentés par :

- **Souleymane CHERIF** (TCHAD)
- **Abderahman TAHER**, (TCHAD) ;

II. PRESENTATION DU PLAN D'ACTION DU CAMEROUN

Le Président a rappelé que la visite sur place au Cameroun a eu lieu du 22 Mai au 1^{er} Juin 2008. Le REM a été présenté lors de la première Commission Technique du 18 au 20 Septembre 2012 à Libreville au Gabon.

Dans la notation, il a été relevé 22 PC (Partiellement Conformes) et 20 NC (Non conformes), ainsi que plusieurs recommandations.

Après l'énoncé des observations faites par le Président, la délégation camerounaise a indiqué qu'elle n'était pas en mesure d'apporter des réponses officielles, puisqu'elle ne dispose pas d'éléments concrets (textes, données statistiques). Elle s'est toutefois engagée à faire le nécessaire pour mettre à la disposition du GABAC, les éléments de précisions demandés. Elle a ensuite présenté les avancées significatives réalisées depuis l'évaluation, notamment :

- ⇒ La création d'un Comité national regroupant les responsables des principales autorités du secteur financier et l'ANIF ;
- ⇒ La création d'un Tribunal Criminel Spécial, opérationnel depuis octobre 2012, compétent pour connaître des affaires de détournement de deniers publics et infractions connexes. Ce tribunal a déjà jugé six (6) affaires et permis de recouvrer plus de 4.000.000.000 FCFA ;
- ⇒ Le renforcement de l'opérationnalité de l'ANIF ;

Après les observations du Président, la délégation camerounaise a ensuite répondu aux différents points soulevés par le GABAC et l'Assemblée, à savoir :

1. Insuffisance d'incrimination du terrorisme et de l'acte terroriste ;
2. Absence de statistiques judiciaires ;
3. Mesures de confiscation des biens et produits du crime ;
4. Retour d'information vers les assujettis ;
5. Statistique et formation des assujettis ;
6. Renforcement des contrôles sur le change dans le secteur informel ;

7. Mécanisme de suivi et de contrôle des associations ;
8. Mise en œuvre des Conventions et Traités.

Sur l'insuffisance d'incrimination du terrorisme et de l'acte terroriste, un projet de révision du code pénal est en cours ;

Sur l'absence de statistiques, des travaux sont en cours pour la centralisation des données statistiques au Ministère de la Justice ;

Sur les mesures de confiscation des biens et produits du crime, il existe dans le Code pénal des mesures de confiscation des produits du crime. La révision du texte communautaire permettra de combler le vide quant à la confiscation des biens de valeur équivalente ;

Sur le retour d'information vers les assujettis, le Règlement CEMAC n'a pas prévu de dispositions sur le retour d'information sur les assujettis. Toutefois, il est transmis aux assujettis de manière traditionnelle les rapports d'activités de l'ANIF et des réunions informelles se tiennent régulièrement au cours desquelles des renseignements sont fournis aux assujettis sur la suite donnée à leurs DS.

Sur les statistiques portant sur la formation des assujettis, plusieurs formations ont été initiées au bénéfice des cadres de la Micro-finance, des Banques, des Magistrats, changeurs manuels, agents immobiliers et des OPJ.

Sur le renforcement des contrôles sur le change dans le secteur informel, il a été créé, au sein des Douanes, une Division des Opérations de change chargée de la surveillance des entrées/sorties de devises. De plus, un projet de suppression de la caution pour la constitution des bureaux de change a été initié.

Sur le mécanisme de suivi et de contrôle des associations, le MINATD (Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) a publié une liste des ONG et associations légalement constituées. Un projet de centralisation des données sur les associations et ONG est en cours. Les Banques assurent le suivi financier, et déclarent à l'ANIF les opérations douteuses effectuées par les ONG et associations.

Sur la mise en œuvre des Conventions et Traités, leur transposition dans l'ordonnancement interne est en cours.

III. PRESENTATION DU REM DE LA RCA

Abordant le REM de la RCA, le président a indiqué que l'évaluation du dispositif de LAB/CFT de la RCA a été conduite sous l'égide de la Banque Mondiale en 2010 sur la base des 40+9 recommandations du GAFI. La visite sur place s'est déroulée du 22 au 31 Juillet 2010. Le REM établi par l'équipe de l'évaluation fait ressortir Quatorze (14) points notés Partiellement Conformes (PC), et vingt deux (22) Non Conformes (NC).

La délégation centrafricaine a fait observer que c'est seulement en Mars 2013 que le Ministre en charge des Finances et du budget, sur insistance du Secrétariat Permanent du GABAC, a autorisé la publication du REM. Cette publication tardive n'a pas permis la mise en place d'un comité interministériel chargé de l'élaboration d'un plan d'action devant entériner les recommandations formulées par les évaluateurs.

Le Président de séance a rappelé le climat effectivement délétère qui prévaut en Centrafrique comme ne pouvant pas permettre légitimement à la délégation centrafricaine de présenter ses progrès.

IV. PLAN D'ACTION POUR LE CAMEROUN ET LA RCA

Conformément au modèle adopté lors de la première réunion de la Commission Technique, le Cameroun et la RCA prépareront leur plan d'action qu'ils présenteront à la prochaine réunion de la Commission Technique. A cet effet, il a été demandé au Secrétariat Permanent du GABAC de remplir les colonnes relatives aux

défaillances et recommandations contenues dans les REM concernés et de transmettre le tableau aux Etats évalués pour finaliser le plan de suivi.

V. INTERVENTION DU REPRESENTANT DU CENTRE DES NATIONS-UNIES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Le thème intitulé « **stratégie de lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme et le trafic d'armes en Afrique centrale** », a été développé par Mr Jean Philippe MORANGE de la Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme des Nations-Unies (DECT).

L'intervenant a fait son exposé sur la mise en œuvre de la feuille de route et le développement d'une stratégie intégrée antiterroriste et de non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, en collaboration avec des organisations sous-régionales et régionales.

Il a rappelé que cette feuille de route découle des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies (1373) de 2001, (1624) de 2005 et (1963) de 2011. Elle a été adoptée lors de la 33^{ème} Réunion interministérielle du Comité Consultatif qui s'est tenu le 08/12/2011 à Bangui, République centrafricaine.

La conversion de la feuille de route en stratégie sous-régionale opérationnelle résultera d'un effort de partenariat entre le Centre des Nations-Unies pour la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le Terrorisme et le Bureau régional des Nations-Unies pour l'Afrique Centrale avec les Etats de la Sous-région, les organisations sous-régionales, les institutions compétentes telles que la CEEAC (Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale), la CEMAC (Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale) etc.

Ce projet nécessitera l'inclusion des cinq (05) éléments suivants :

1. Identification des priorités nationales et sous-régionales nécessitant de faire partie de la stratégie intégrée antiterroriste et de contrôle des armes légères et de petits calibres en Afrique centrale, sur la base du contenu de la feuille de route, des résolutions 1373 (2001) et des quatre piliers de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations-Unies ;
2. Discussions thématiques concernant les domaines prioritaires nationaux et sous-régionaux ;
3. Identification et utilisation optimale de ressources nationales et régionales pour la mise en œuvre des priorités de la stratégie intégrée telle qu'indiquée au point (1) ;
4. Rapport semestriel aux Etats membres de l'UNSC (Comité Consultatif des Nations-Unies sur les questions de Sécurité en Afrique Centrale) sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités de la feuille de route lors des réunions ministérielles ;
5. Clarification des rôles et des attentes liées au soutien international dans la mise en œuvre des priorités identifiées.

Prévu pour prendre fin en Mai 2015, le projet doit se dérouler en trois phases qui se déclinent de la manière suivante :

1. conceptualisation du processus et endossement politique des objectifs opérationnels ;
2. développement à travers différents ateliers techniques d'une stratégie intégrée antiterroriste et de contrôle des armes en Afrique Centrale, sur la base de la feuille de route ;
3. endossement politique de la stratégie intégrée par les ministres des Etats membres de l'UNSC.

Pour l'intervenant, toutes ces phases ont des particularités, notamment la phase (1) dont le but est de déblayer le terrain pour la phase 2 en identifiant clairement les interlocuteurs nationaux de chaque Etat membre de l'UNSAC.

La phase (2) sera mise en œuvre à travers la tenue des deux ateliers thématiques de trois jours par an dans les locaux des Etats de la sous-région.

Ces ateliers porteront sur :

- Police et sécurité (Gabon) ;
- Douane et immigration/contrôle aux frontières (Congo) ;
- Blanchiment d'argent et financement du terrorisme : GABAC ;
- Justice : Sao Tomé & Principe ;
- Armes légères et petit calibre : Burundi ;
- Pilier 1 de la stratégie (conditions propices au terrorisme, société civile) et Pilier 4 (Droits de l'homme) : Cameroun ;

Il appartient aux Etats membres de conduire chaque thématique en appui avec le Centre des Nations-Unies. La présentation de M. MORANGE a été complétée par M. BITSY.

Après débats, la Commission Technique a adopté une recommandation qui sera présentée aux Etats membres.

Deuxième journée :

VI. L'ADOPTION DU RAPPORT DU GRE PAR LA COMMISSION TECHNIQUE

La présentation du rapport du Groupe de Revue des Experts (GRE) a été faite par M. Jean de Dieu MOUHOMBO, rapporteur des travaux. Ce rapport a mis en évidence un certain nombre de divergences entre les Evalueurs et la délégation gabonaise. Celles-ci ont porté sur :

- L'autonomie de l'ANIF ;
- La mise en œuvre des Conventions de Vienne, de Palerme et celle sur le financement du terrorisme ;
- La question de la responsabilité pénale des personnes morales en matière de financement du terrorisme ;
- L'extradition des nationaux ;
- La confiscation de biens de valeur équivalente.

La Commission n'a retenu pour être soumis à débat que les deux premiers points ; les trois autres ayant fait l'objet d'un consensus.

A l'issue des débats, il a été retenu que l'ANIF du Gabon jouit d'une autonomie financière. Toutefois, il a été reconnu que la dotation budgétaire de l'ANIF est soumise à l'approbation du Ministère en charge des Finances.

Au sujet de la mise en œuvre des Conventions de Vienne, de Palerme et celle sur le financement du terrorisme, celle-ci n'est pas effective au Gabon.

Le REM du Gabon a été adopté par la Commission Technique.

VII. LES AVANCEES DU GABAC

M. BITSY a présenté les avancées de la mise en œuvre, depuis septembre 2012, du plan d'action du GABAC adopté de concert avec le GAFI, en vue de l'obtention du statut ORTG (Organisme Régional de Type GAFI), à savoir :

- Nomination par la Conférence des Chefs d'Etat, suivie de la prestation de serment et de la prise de fonction du Secrétaire Permanent ;
- Participation de ce dernier à la plénière du GAFI en février 2013 ;
- Poursuite des actions en vue du recrutement d'un cabinet chargé de l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières ;
- Elaboration d'un projet de règlement fixant le mode de financement du GABAC ;
- Finalisation du REM Gabon ;

Invitée à apprécier les avancées du GABAC, la représentante du GAFI a fait observer que dans l'ensemble le GAFI était satisfait. Toutefois, elle note que certaines actions restent à réaliser, notamment le recrutement de personnel expérimenté en LAB/CFT, l'adoption des procédures administratives, financières et comptables, et la mise en place du site internet. La question du statut du groupe régional va être discutée lors d'une plénière, soit en Juin, soit en octobre 2013, lorsque le plan d'action aura été entièrement mis en œuvre.

Troisième journée

VIII. EXPOSE SUR LA CRIMINALITE TRANSFRONTALIERE FAUNIQUE EN AFRIQUE CENTRALE

L'exposé a été présenté par M. Etienne TABI MBANG, chef de Bureau Régional de Liaison et du Renseignement de l'Organisation Mondiale des Douanes pour l'Afrique Centrale et les Grands Lacs. Il a fait état de la situation critique de la sous-région en matière de braconnage et de destruction des espèces protégées.

Les points suivants ont été évoqués :

- Les acteurs de la criminalité faunique ;
- Les itinéraires des produits illicites de la faune ;
- Des éléments chiffrés illustrant la gravité de la situation ;
- Les principales espèces concernées par les activités transfrontalières illicites en matière faunique ;
- Les causes et les facteurs du braconnage et du Commerce International illicite de la faune sauvage ;
- Les effets du braconnage et du commerce international illicite des espèces sauvages ;
- Les mesures nécessaires à la lutte contre la criminalité faunique transnationale ;
- Les actions d'investigations sur le flux financier illicite issu du braconnage ;

Au cours de son propos, il a été démontré que le commerce illicite des espèces de la faune Sauvage alimente des activités de criminalité Transfrontalière à haut risques pour les Etats de l'Afrique Centrale ; le produit de ces

activités Criminelles et les réseaux ainsi constitués sont susceptibles d'alimenter (ou ont déjà alimenté) des interactions avec d'autres activités Criminelles (Trafic de drogue, Trafic humains, terrorisme, enlèvements Trafic d'armes, etc.....) ; les fonds illicites générés par le trafic des espèces protégées peut affecter le fonctionnement des Etats.

Au terme de son intervention, l'orateur a préconisé une synergie opérationnelle dans et entre les pays de la sous-région, intégrant la sensibilisation et la formation des personnels chargés de lutter contre ce fléau et des autres parties prenantes de la chaîne, la mise sur pied et la mutualisation d'un réseau de renseignements efficace dans ce domaine à l'intérieur et entre les Etats. A la suite de cette communication, les représentants du Gabon et la Guinée Equatoriale ont apporté des compléments d'informations sur les avancées de leurs pays dans ce domaine.

Ces interventions ont conforté la Commission Technique dans l'opportunité de l'utilisation des outils de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme (LAB/CFT) pour lutter contre le braconnage en Afrique Centrale.

Le dernier exposé présenté par M. BITSY a porté sur l'atelier préparatoire à un exercice de typologies sur l'utilisation des outils de LAB/CFT pour lutter contre le braconnage dans la sous-région d'Afrique Centrale. Il s'est agi de l'examen des termes de référence en vue du recrutement d'un consultant chargé de mener l'étude sur l'utilisation des outils de LAB/CFT pour lutter contre le braconnage. Les termes de références y relatifs ont été adoptés.

Fait à Ndjamena, le 18 Avril 2013.